



ENGAGEMENTS SANITAIRES ONLYCAMP

ACCUEIL ET ESPACES COMMUNS (salle TV, salle détente, ...)

- Limitation de la fréquentation selon directives gouvernementales
- Aération quotidienne des espaces communs
- Encouragement du paiement sans contact ou via la réservation en ligne (selon campings)
- Mise en place d'un sens de circulation selon la nature des locaux
- Affichages relatifs aux gestes barrières et aux distances de sécurité dans l'ensemble des espaces communs

SANITAIRES

- Limitation de la fréquentation selon directives gouvernementales
- Renforcement de la fréquence de nettoyage en veillant à désinfecter les points de contact (poignées de portes, robinets, ...)
- Affichages de prévention

HEBERGEMENTS

- Blanchisserie (si service disponible selon campings) : encadrement de la récupération du linge et des draps (mise à disposition de sacs pour les clients pour déposer leurs draps à leur départ)
- Respecter idéalement un temps de latence d'au moins 3 heures avant la prise en charge des draps et du linge
- Dans la mesure du possible, rotation maximale des hébergements entre les clients, en fonction du taux d'occupation et de la fréquentation, afin de laisser vacants les hébergements le plus longtemps possible entre deux réservations
- Ventilation des locatifs après chaque check-out
- Renforcement du nettoyage notamment au niveau des points de contact

SERVICES

- Supérettes / épicerie / dépôt de pain : ouverture en fonction des mesures sanitaires nationales et des prescriptions locales
- Activités/animations pour adultes et enfants : pas d'activités sportives collectives organisées, activités et jeux avec des groupes de 10 personnes maximum

MESURES RELATIVES AUX PERSONNELS DES CAMPINGS

- Nomination d'un référent Covid-19 : en charge du suivi de l'application des mesures de prévention, de l'adaptation continue des mesures sanitaires, et du suivi des stocks d'équipements et de produits.
- Postes de travail : adaptation des postes de travail selon les recommandations des fiches métiers publiées par le Ministère du travail, désinfection quotidienne des postes de travail et bureaux, affichages spécifiques pour sensibiliser aux mesures barrières et procédures d'hygiène (lavage de mains, ...)
- Utilisation de produits et équipements de protection : mise à disposition des produits de base (gel désinfectant et masques) à l'ensemble des salariés ; mise à disposition d'équipements complémentaires (gants, visières) et installation de protection spécifiques (plaques de plexiglas) pour les postes en front-office.